

Quel est aujourd'hui l'avenir de la police ? Il n'est pas évident de répondre à cette question : entre la position d'« interface entre le système pénal et la société<sup>1</sup> » et les réformes successives, la police s'est éloignée des activités réactives pour adopter un fonctionnement plus proactif. D'ailleurs, le modèle actuellement le plus courant de policing est celui de police de communauté qui repose sur deux fondements complémentaires : les activités de police et la connaissance approfondie des particularités d'une communauté. Or, la communauté tout comme la connaissance recouvre des réalités très différentes. Face à cette malléabilité conceptuelle, comment la police peut-elle créer, maintenir ou même accroître le sentiment de sécurité d'une population ? Pour y répondre, il faut tout d'abord examiner ce qu'est la communauté pour la police, avant de cerner la notion de connaissance. Deux pistes de réflexion seront présentées en conclusion.

Le concept de communauté est apparu dans les années 70 aux USA après le constat d'échec global de la police réactive, de la chute des taux d'élucidation et de l'explosion des nouvelles formes de criminalité. Goldstein sera le premier à proposer un modèle de policing se rapprochant de la communauté. Cependant, en l'opérationnalisant de façon très souple, il a presque vidé le concept de son utilité pratique : gage de flexibilité pour les praticiens, cette souplesse conduit la police à régler des problématiques qui n'auraient pas du lui revenir parce qu'un groupe de citoyens s'y intéresse. Pour combler cette lacune, des spécialistes de la police ont proposé d'autres définitions. C'est le cas de Sutton qui met en évidence qu'une personne appartient simultanément à plusieurs communautés en fonction de ses choix et de ses origines. C'est pourquoi, Sutton conclut qu'il ne peut y avoir de cohésion sur un espace géographiquement et arbitrairement délimité. Il poursuit avec l'impossibilité de fournir davantage qu'un service public minimal pour tous sur une telle zone. Il n'en reste pas moins que la communauté est un concept qui doit être cerné plus précisément. Pour y arriver, il faut et suffit de se pencher sur d'autres sciences comme la sociologie ou les sciences politiques puisque chacune d'elle offre des définitions pragmatiques et plus proches de la réalité observable. Tonnies, dès 1887, sera le premier à définir la communauté comme une entité ayant des caractéristiques propres. Chalom démontre que le « quartier n'est pas la base territoriale optimale d'intervention de la police ». Selon lui, il faut tenir compte des impératifs de gestion de la police, des besoins de la population pour créer une dynamique de réflexion. La communauté, définie de manière géographique n'est pas ou plus en mesure de rendre compte des communautés de problèmes puisqu'il n'y a pas nécessairement de correspondance spatiale entre les deux. Il devient donc nécessaire d'avoir une approche mixte du concept en ne se limitant pas aux textes criminologiques.

Le concept de connaissance est, quant à lui, presque indissociable de celui de communauté puisque c'est en connaissant la diversité qu'il est possible de personnaliser les programmes de prévention et de forger des liens plus forts avec les habitants. C'est la « police d'expertise » fondée sur les modèles d'intelligence led policing qui domine largement cette pratique puisqu'elle utilise la moindre parcelle de données en vue de résoudre des cas potentiellement très spécifiques. La connaissance est donc un concept très protéiforme lorsqu'il touche la police puisqu'il recouvre autant les personnes, que les données, que les logiciels utilisés par des services de police. Il ne faudrait cependant pas croire que la connaissance, les données, le renseignement et l'information sont des termes équivalents. Devenant ainsi l'objet et le sujet de sa propre application, la définition frôle, certes, la tautologie, cependant, elle permet de recouvrir le plus de réalités possibles.

En conclusion, il semble important d'opposer la communauté « géographique » et la communauté « ad hoc ». En tenant compte des impératifs des gestionnaires de police, il serait possible de redistribuer les effectifs sur un secteur pour créer des postes d'analystes avec une collaboration accrue aux secteurs avoisinants tout en maintenant les patrouilles sur une zone délimitée. La seconde proposition concerne les « circuits de la connaissance ». En effet, en favorisant la transmission ascendante, descendante des informations, il serait envisageable de recueillir des informations plus fiables, plus sûres émanant de la communauté, d'amener les patrouilleurs de terrain à s'investir davantage dans l'utilisation régulière des bases de données et donc alimenter éventuellement d'autres services dont les visées peuvent dépasser le cadre local. En remettant la communauté au centre de la connaissance et en favorisant la circulation plus fluide de l'information, il serait vraisemblablement possible de dépasser les limites opérationnelles connues par la police de communauté et peut-être créer une forme de police d'expertise locale.

---

<sup>1</sup> Brodeur (2003), Les visages de la police